



MANUEL D'ADMINISTRATION
FINANCIÈRE



Date de rév. : Octobre 2017	Date d'entrée en vigueur : Immédiate	Agence responsable : Bureau du contrôleur général	Directive n° : 000
Chapitre : Gestion de la fonction financière			
Titre de la directive : INDEX DES CHAPITRES			

- 2 Rôle du Conseil de gestion financière
- 3 Rôle du gestionnaire de programme
- 4 Rôle de l'agent financier en chef et des directeurs des services financiers régionaux
- 008 Audit législatif